EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 juin 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 06 16-14- FINANCES – Acceptation remboursement de sinistre

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 03/06/2025
En exercice :	**33**	
Présents :	**26**	Affichage de la convocation : 10/06/2025
Pouvoirs :	**6**	
Votants :	**32**	Affichage du compte rendu : 17/06/2025

Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.

Absents ayant remis pouvoir :

Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR
Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET
M Jean Pierre NEMOZ donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES
M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD
M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU
M Christian NEUVILLE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN

Absents ou excusés :

Mme Chantal BERTHILLON

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter sans réserve l'indemnité proposée par la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales pour le sinistre du restaurant scolaire de 2021.

Cette indemnité s'élève à 271 958,16€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le remboursement pour le sinistre du restaurant scolaire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'offre de règlement pour un montant de 271 958,16€.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
20.06.2025
et de la publication en mairie le
20.06.25
La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

MAIRIE DE VAUGNERAY
69 (Rhône)

Accusé de réception en préfecture
069-200047785-20250616-2025061614-14-DE
Reçu le 20/06/2025